

Catégorie A

Mouvements sur les postes comptables C1 – 2^{ème} semestre 2014 CAPN n°3 des Inspecteurs Divisionnaires des 13 et 14 mars 2014

La dernière chance

Les CAPN n°2 et n°3 se sont réunies les 13 et 14 mars 2014 afin d'émettre un avis sur le projet de mouvements établi par l'administration sur les postes comptables C1 (1015, 1040, HEA, HEB).

Ces mouvements se font pour la dernière fois par filière, sur les postes pastillés, avec les règles de gestion propres à chacune des filières.

Filière fiscale

Dans cette filière 272 demandes de vœux ont été exploitées par l'administration.

Pour les cadres non CH, 217 demandes ont été formulées, dont 8 demandes d'AFIP non exploitées. Les 209 demandes exploitées étaient formulées par 134 AFIPA, 56 IDiv HC et 19 IPFIP.

Les 55 demandes des cadres CH concernaient 34 CH 4, 7 CH 5 et 14 CH 6.

Les vacances initiales concernaient 6 postes HEA dont 1 SPF et 2 SPF 1040.

Sur les postes HEA, deux cadres (1 CH et 1 AFIPA) bénéficiant d'une priorité ont consommé deux vacances sans libérer de postes comptables.

Pour le mouvement 2014-2 4 postes HEA étaient proposés à la promotion dont 3 réservés aux AFIPA et 1 aux IDiv HC/IPFIP. Le poste éclusé offert à la filière fiscale a été attribué à un IPFIP.

Dans le cadre de la redistribution des indices issus des CH, 13 postes indices-lettres restaient à attribuer en 2014. 12 cadres ont demandé à bénéficier d'une promotion sur place dans ce mouvement. Pour déterminer si le cadre occupant l'emploi reclassé pouvait être promu sur place, l'administration a procédé à un mouvement « fictif » pour déterminer les quotas par grade.

Aux 12 demandes sur place considérées comme des vacances virtuelles s'ajoutent les 4 vacances réelles subsistant à l'issue du mouvement à équivalence. Après application du quota 75/25, la répartition suivante était retenue : 12 possibilités pour les AFIPA et 4 pour les IPFIP/IDIV HC. A l'issue, seuls 1 AFIPA et 1 IDiv HC obtiennent une promotion sur place.

Dans ce même cadre 6 cadres sur des postes C2 ont pu obtenir la promotion à 1015 sur place, ainsi que 3 cadres sur une 1015 ont pu obtenir l'indice 1040, la règle des quotas ne s'appliquant pas pour les indices chiffres.

Gestion Publique

Pour élaborer ce mouvement l'administration disposait de 26 vacances initiales : 2 postes 1040, 20 HEA et 4 HEB.

Les cadres en demande de mutation ou de promotion, au nombre de 215 se répartissaient en fonction des différents grades :

- 36 AFIPA
- 1 IPFIP
- 178 IDiv HC

Le mouvement a bénéficié à 33 cadres. En ce qui concerne les mutations , 8 AFIPA ont pu obtenir satisfaction (3 sur HEA, 1 sur un poste 1040), et 5 IDiv HC (4 sur HEA, 1 sur 1040).

Les postes offerts à la promotion ont bénéficié à 4 AFIPA (2 promus sur HEA et 2 sur HEB), alors que 20 IDiv HC ont pu obtenir une promotion (2 sur 1040, 17 sur HEA, 1 sur HEB).

Ces taux de promotion sur ce mouvement 2014-2 sont ceux que l'on a pu constater régulièrement sur les mouvements précédents, c'est à dire environ 10% de taux de satisfaction par rapport au nombre de candidats.

En cas de défiliarisat ion totale des affectations sur les postes comptables au 1^{er} janvier 2015, et notamment sur les postes hors échelle lettre, il est évident que les IDiv HC de la Gestion Publique verraient leurs perspectives de carrière largement obérées. C'est pourquoi les élus **F.O.-DGFIP** ont fait la déclaration liminaire suivante.



Déclaration liminaire

Mouvements sur postes C1 2^{ème} semestre 2014

Madame la Présidente,

Les comptables de la DGFIP s'interrogent aujourd'hui sur le degré de confiance qu'ils peuvent accorder au Directeur Général quand il leur affirme qu'ils ont et qu'ils auront une place centrale dans cette direction.

En effet ils n'ont rien dans leur environnement professionnel qui leur permette d'y apporter le moindre crédit. Ils constatent au contraire que les difficultés sont croissantes et de plus en plus préoccupantes :

- L'effet continu des suppressions d'emplois rend impossible l'exercice correct au quotidien de l'ensemble des missions. D'arbitrages en renoncements les comptables vivent de plus en plus mal l'insatisfaction du travail pas ou mal fait, malgré les efforts qu'ils déploient avec l'ensemble de leurs collaborateurs.

- De nombreux comptables ne se sentent plus soutenus par leur hiérarchie locale face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer tant avec les élus qu'avec les usagers.

- Faute pour la DGFIP d'avoir clairement affiché pour les IPFIP et les AFIPA une véritable doctrine d'emploi de cadres supérieurs de Direction , ces derniers sont dans une logique de monopoliser les affectations sur les postes comptables indiqués hors échelle lettres.

- Les incertitudes sur les débouchés font craindre aux Inspecteurs Divisionnaires de ne plus pouvoir dérouler la carrière qu'ils pouvaient légitimement espérer par l'accès aux postes comptables HEA/HEB.

- Le resserrement du réseau dans le cadre de restructurations incessantes conduit à la suppression des postes comptables les moins importants, privant à terme les Inspecteurs d'exercer des fonctions comptables.

Alors que les mouvements sur les postes C1 pour le 2^{ème} semestre 2014 sont les derniers effectués par filière soumis à l'avis de cette CAPN, **FO-DGFIP** tient à vous rappeler sa position, en ce qu'elle concerne la situation des IDiv HC de la Gestion Publique.

Si pour **FO-DGFIP** il est important de réfléchir à la mise en place d'un système permettant une véritable carrière de comptable au bénéfice bien compris des cadres supérieurs et de la DGFIP, il ne saurait être question de passer par le compte pertes et profits la situation de ceux qui remplissent aujourd'hui les conditions d'accès aux postes indicés, notamment hors échelle lettres pour les IDiv HC de la Gestion Publique.

C'est pourquoi, au-delà des objectifs sur la cible à atteindre, il est indispensable de mettre en place une période transitoire d'au moins cinq ans. En effet, alors que la fusion ne devait pas faire de perdants, cette catégorie de cadres verrait se fermer brutalement l'accès à ces postes en cas de défiliarisaton totale dès le 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, cette mesure de transition doit être mise en œuvre pour les IDiv pouvant constituer le « stock » des actuels ayant vocation (défiliarisaton partielle, quotas réservés...).

Les propositions de **FO-DGFIP** ne lèseraient en rien les autres catégories de cadres, quels que soit le grade ou la filière, qui à ce jour n'avaient pas accès aux 175 postes HEA de la Gestion Publique. Prétendre le contraire serait faire preuve de la plus parfaite mauvaise foi.

Le Directeur Général doit s'engager sur ce point et prendre ses responsabilités vis à vis de ces cadres. À défaut il démontrerait le reniement de l'engagement de son prédécesseur à ce qu'il n'y ait pas de perdants dans la fusion et en particulier pour cette catégorie de cadres, chevilles ouvrières du réseau comptable de la DGFIP.

Au-delà des préoccupations de cette catégorie de cadres, **FO-DGFIP** dénonce les effets néfastes de la politique d'austérité qui remet en cause les déroulements de carrière et les conditions de vie au travail des agents de la DGFIP. Alors que la valeur du point d'indice n'a pas été réévaluée depuis 2010 et que les effectifs sont en constante diminution, ils ne veulent pas servir de boucs émissaires dans l'opinion publique. Les ministres doivent cesser cette instrumentalisation pour tenter de justifier l'amplification des efforts déjà fournis.

C'est pourquoi **FO-DGFIP** appelle les cadres ainsi que l'ensemble des personnels de la DGFIP à manifester leur « ras le bol » en se mettant en grève et à participer aux manifestations sur l'ensemble du territoire le 20 mars prochain.

Les représentants **FO-DGFIP**
Jean-François PAS pour les IDiv HC
Bernard RUFFIO expert

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu



FO *la force syndicale* **DGFIP**

AGIR
A LA DGFIP

C'EST LE 20 MARS 2014

SOYEZ TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

**PARTICIPEZ NOMBREUX
AUX MANIFESTATIONS**

**CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL,
MISSIONS, RÉSEAU,
EMPLOIS,
RÉMUNERATIONS, STATUTS, ...**